




Lire l'argumentaire
complet de la **FGTB**...



Pour faire face à l'absentéisme dû à la vague Omicron, les employeurs ont exigé plus de flexibilité : plus d'heures supplémentaires, plus de flexi-jobs, plus d'heures pour les étudiants, l'appel des prépensionnés et pensionnés à la rescousse... Bref, un « *plan catastrophe* » dans les entreprises, alors qu'ailleurs on se dirige vers un assouplissement des mesures. Est-ce bien nécessaire ?

**AU G10, LES SYNDICATS ONT DIT OUI
AUX DEMANDES PATRONALES.
SAUF LA FGTB. POURQUOI ?**

   @syndicatFGTB

E.R. : FGTB, Thierry Bodson, rue Haute 42 - 1000 Bruxelles

WWW.FGTB.BE



✘ L'absentéisme pour cause de corona est une réalité. Mais il n'existe aucune statistique officielle à son sujet. Grâce aux accords sectoriels et aux mesures existantes, les entreprises s'adaptent au jour le jour et la situation reste sous contrôle. Rien ne justifie une flexibilité « *open bar* »... Si ce n'est le cahier de revendications patronal habituel.

✘ La **FGTB** était donc la seule à vouloir tenir compte de l'avis des secteurs. Le texte du « G10 » valide, lui, une flexibilité qui s'applique, sans distinction, à toutes les entreprises.

✘ Les pensionnés et les personnes ayant pris une pension anticipée peuvent donc revenir au travail, en cumulant salaire et 100 % de l'allocation. Les prépensionnés, les chômeurs temporaires « *corona* », les crédit-temps, les personnes en congé thématique cumuleront salaire et 75% de l'allocation. Bonne nouvelle pour eux. Mais quelle entrave au principe fondamental « à travail égal - salaire égal » !

La sécurité sociale a été fondée pour assurer un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi ou de coup dur dans la vie. Pas comme incitant qui offre un complément de revenu au salaire. La **FGTB** refuse de mettre le pied dans l'engrenage.

✘ Non seulement le texte du **G10** ne tient pas compte des secteurs mais il permet surtout au patron de décider seul quand il enclenche le plan de flexibilité, sans condition. Rien n'est négocié. La délégation syndicale, quand elle existe (beaucoup de PME n'en ont pas), sera simplement... informée.

✘ Les mesures sont censées être « exceptionnelles », « temporaires », jusqu'au 28 février. Le coronavirus nous a appris que le temporaire pouvait parfois... s'éterniser.

Voilà pourquoi votre syndicat n'a pas signé le texte au sein du G10. La FGTB a adressé une lettre au Premier ministre, détaillant toutes ces raisons.

Pas de victoire mais notre résistance n'a pas été vaine.

Le Gouvernement a décidé que :

- Les délégués disposeront désormais de chiffres sur l'absentéisme dans l'entreprise ;
- Ils auront un droit de veto pour s'opposer à la poursuite des mesures au bout deux semaines, s'ils jugent ces mesures inutiles.